

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 25 septembre 2015 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., LEDUC M., DEROGNAT N, CHAPUY B.

Absent-excuse : Mr JACQUET P. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr GUILLEMOT C.

Absent: Mr DONIN P.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 18 septembre 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 25 septembre 2015 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Acquisition de terrain vers l'église parcelle B1253

Afin de renforcer l'assise de l'église, monsieur le Maire propose au conseil municipal, après consultation de la commission travaux, d'acquérir la parcelle B1253 (491 m²) située en contrebas de la voie communale n°3 dite route de la fontaine, en vue de créer, après remblaiement de cette dernière, des places de parking dont une pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'un accès au cimetière coté nord pour les engins.

Bien que l'avis du service des domaines estime cette parcelle à 2 - 3€ du m², son propriétaire en demandant, après négociation 5€ du m², le conseil municipal décide, à la majorité (1 contre), d'acquérir la parcelle B1253 à 5€ du m² et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette acquisition.

Echange de terrains vers l'église parcelles B1256 et B1217

Pour réaliser le projet précité, la création d'un îlot de propriétés autour de l'église est nécessaire. Aussi, monsieur le Maire propose au conseil d'échanger la parcelle B1217 contre la majeure partie de la B1256 (contiguë de la B1253) en prenant en charge les frais de notaire et bornage.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, hors présence du maire et sous la présidence de Mr GUILLEMOT, 1^{er} adjoint au maire, le conseil municipal débat et approuve, à l'unanimité, la proposition faite et donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cet échange.

Travaux de peinture dans la salle du four

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du sous-sol de la salle polyvalente, notamment la salle associée au fonctionnement du four communal, monsieur le Maire soumet au conseil le devis de l'entreprise VERVEY pour la dépose et repose de l'électricité, ainsi que 3 devis pour le placage, la peinture des murs, plafonds et sol.

Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise CHICHOUX pour les travaux de placage et peintures et de confier les travaux d'électricité à l'entreprise VERVEY.

Travaux de menuiserie dans la salle polyvalente et la salle du four

Le sous-sol de la salle polyvalente sera scindé en 2 salles communicantes par la pose d'un placard mural et d'une porte coulissante. Les travaux de peinture seront réalisés par le service technique de la commune.

Afin d'optimiser l'aménagement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire suggère, de poser 2 étagères dans la niche « ex passe plat » ainsi que des serrures sur les tiroirs et placards de la cuisine, et d'installer un vestiaire et un placard à balais dans le hall.

Sur les 3 devis demandés, le conseil municipal retiendrait celui de Bourg Menuiserie après précisions sur ce dernier qui seront apportées au prochain conseil.

Réservoirs d'eau «Près du Champs» :

➤ **Remplacement des couvercles des réservoirs d'eau**

Afin d'utiliser comme réserve incendie pour les pompiers, les 2 anciens réservoirs d'eau situés « Sur le Champs ». Il est nécessaire de remplacer leurs couvercles existant en pierre par des tampons plus maniables.

Après présentation par Monsieur le Maire de 2 devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise PERRAUD.

➤ **Installation d'un système de pompage permanent pour réserve incendie**

Il est également indispensable d'installer une conduite d'aspiration en inox sur chacun des réservoirs. Après présentation par Monsieur le Maire de 2 devis, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise TISSERAND.

Installation d'une cheminée pour poêle à bois au local de chasse

La pose d'un poêle à bois dans le local de chasse nécessite l'installation d'une cheminée. Le bâtiment étant communal, Monsieur le Maire soumet au conseil les propositions des 3 entreprises sollicitées. Le Conseil décide, à l'unanimité, de faire réaliser ces travaux par l'entreprise DECOBAT.

Le ramonage annuel sera à la charge de la société de chasse qui devra en fournir une attestation annuellement.

Point sur les travaux de restauration des statues de l'église

Les subventions demandées auprès du Conseil départemental de l'Ain et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de quatre statues et du Christ en croix de l'église ont été accordées.

La statue Sainte Philomène est d'ors-et-déjà restaurée, le Christ en Croix en cours de restauration, les 3 autres statues doivent être déposées prochainement.

Information sur le réseau électrique des villages Haut et Bas

Renforcement du réseau électrique au village du Bas : route de Villereversure et route du Viaduc.

Remplacement et transfert du transformateur situé au village du Haut Route du Carron.

Projet d'aménagement d'un virage RD81 centre du village du Bas parcelle C119

Afin de sécuriser ce virage, après étude avec ERDF, le conseil départemental et le service voirie de la communauté de communes de la Vallière, il est proposé de l'élargir en reculant le poteau électrique ainsi que la clôture + portail de la propriété longeant ce virage. Pour ce faire, Monsieur le Maire informe le conseil qu'ERDF prendrait en charge le déplacement du poteau et que le propriétaire de la parcelle concernée serait d'accord pour céder à la commune la bande de terrain nécessaire à condition d'assumer le remplacement de la clôture et du portail.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de poursuivre l'étude de la faisabilité de ce projet.

Information sur l'extension de réseau Chemin de chez Gagnon

Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux d'extension de réseaux eau, électricité Chemin de chez Gagnon seront réalisés lors du dépôt de permis de construire.

Travaux de coupe de bois 2016

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le programme annuel d'actions de l'ONF pour la forêt communale, à savoir, le marquage de la ligne de coupe entre les parcelles 13 et 14 pour un montant de 564 € TTC.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'effectuer ces travaux.

Affouage saison 2015-2016

Liste d'inscription ouverte du 11 au 22 septembre 2015. La taxe d'affouage reste inchangée (32€).

La liste est arrêtée à 2 affouagistes.

Réparation des guirlandes de Noël et programmation de leur pose

Une guirlande lumineuse serait à réparer pour un coût de 711.60 € TTC. Un devis de plusieurs modèles a été demandé en vue de son remplacement éventuel. Le Conseil décide, à l'unanimité, de remplacer cette guirlande par un modèle similaire (708 € TTC).

Rapports annuels 2014 des services communauté de communes de la Vallière : assainissement, environnement déchets, enfance petite enfance

- **Assainissement collectif** : réseau de 111km dont 42 km hors branchement réseau unitaire (avec eau de pluie) et 69 km de réseau séparatif. 4 433 abonnés, part fixe 46 € HT, part variable 1.1€ HT, volume total 2014 : 409783 m3 soit une diminution de 4.2% par rapport à 2013. Tonnes de boue sèches évacuées Ramasse 2013 : 1,2t 2014 : 0,58

- **Déchets** : Total CCLV tonnage des ordures ménagères : 1 772.99 tonnes, soit 179.63 kg/hab/an, en diminution de 3.94% par rapport à 2013. Il est constaté une augmentation sur la collecte du papier, du verre et des emballages de 7.67%. Le taux de refus de tri reste élevé. Il est à noter pour Ramasse, un tri des emballages ménagers le plus performant de la communauté de communes de la Vallière soit 22.47 kg pour une moyenne CCLV de 18.48kg.

- **Enfance** : les 2 centres de loisirs à Villereversure et Bohas ont une capacité d'accueil total de 52 enfants, se composent d'une équipe de 8 personnes. Augmentation de l'Accueil périscolaire matin et soir organisé en fonction des horaires d'école.

Baisse en accueil du mercredi à Villereversure, permanence du Relais assistantes maternelles le lundi.

- Petite enfance : Ceyzériat : multi-accueil : 30 places toutes pourvues, 1 équipe de 14 personnes activité stable. Le Relais assistantes maternelles comprend 63adhérentes.St-Just : multi-accueil : 15 places. 1 équipe de 7 personnes. Ces rapports sont à la disposition du public en mairie.

Rapport d'activités 2014 Syndicat des eaux ASR

Au 31/12/14 le syndicat dessert 15 666 habitants pour 8700 clients.

Tarifs pour Ramasse pour une facture de 120 m³ : 2014 eau : 2.18/m³ + assainissement : 1.714 €/m³ = 3,89 €/m³

Au 01/01/15 eau : 2.21 €/m³ + assainissement : 1.802 €/m³= 4.012 €/m³

Consommation moyenne par abonné : 76m³/an

Indicateur de performance du réseau : 73.2%

Indice linéaire volume non compté : 4.28 m³/jour/km

Après étude des documents présentés, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

Ce rapport est à la disposition du public en mairie.

Rapport d'activités 2014 du SIEA

Monsieur le Maire avise le Conseil municipal que le recueil des actes administratifs ainsi que les budgets du SIEA sont tenus à leur disposition en mairie.

Reprise de la Délibération modificative du budget n°1

Il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération modificative du budget n°1 n°15/35 du 26 juin 2015 où le budget n'était pas globalement équilibré.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les modifications présentées.

Convention avec la Maison de la Musique

Afin de développer l'éveil musical en milieu scolaire et de faciliter l'accès de la culture musicale au plus grand nombre sur le territoire communal, une convention avec l'association La maison de la musique « La Vallière » fut conclue et renouvelée expressément tous les 5 ans depuis 2006.

Dans le cadre du renouvellement de cette convention, la commune s'engage à participer financièrement au fonctionnement de l'association, à savoir ; 3.00€ par habitant pour l'année 2016, sachant que cette participation augmente de 0.01€ par an pour aboutir à 3.04€ en 2020.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de renouveler cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

Convention médecine préventive avec le centre de gestion de l'Ain

Dans le cadre d'une convention, la commune adhère depuis septembre 2012 au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain assurant les visites médicales des agents. Compte-tenu du coût de fonctionnement important de ce service, le centre de gestion dénonce cette dernière et propose une nouvelle convention dont la cotisation annuelle forfaitaire s'élève à 80 €/agent, contre 55 € actuellement.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette convention et donne pouvoir au Maire pour la signer.

Demande de l'association AASSRR pour reconstruction d'une croix

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du courrier reçu de l'association AASSRR souhaitant réhabiliter 2 croix du village.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à la majorité (1 voix pour), d'en refuser la réhabilitation.

Demande autorisation d'ouverture d'un salon de coiffure ambulant

Monsieur le Maire présente la demande reçue d'autorisation de stationner sur une place publique de la commune pour un salon de coiffure itinérant.

Après avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité, ce stationnement, sous réserve du fonctionnement en parfaite autonomie du salon itinérant et de la réglementation appliquée en la matière.

Disponibilité de l'appartement communal

Le locataire du logement communal ayant déposé sa dédite, l'appartement sera disponible dès le 1^{er} novembre.

Courrier d'un administré pour dégâts des eaux voirie sur RD81

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier d'un administré subissant régulièrement des inondations.

Après consultation des services voirie de la communauté de communes de la Vallière et du Conseil Départemental, il est proposé de canaliser les eaux de ruissellement en aménageant le talus côté droit de la route en direction de Villereversure.

Délégations du Maire

- Arrêté municipal d'interdiction de feux avec pose de panneaux pris sur le site des Conches.
- Le talus coté ouest entourant la plate forme du point d'apport volontaire de verres est constitué de blocs de pierre assez gros et de broussailles difficiles à tailler à la machine. Ces blocs seront recouverts en talutage par l'apport de terre évacuée pour la construction de la station d'épuration.
- Afin de protéger l'accès au toit du four et de la salle polyvalente, une grille a été posée sur le mur de séparation. Une plantation d'arbustes est prévue le long du mur.
- Plusieurs explosions souterraines ont été ressenties dernièrement. La préfecture a demandé un avis à un géologue sur la situation.
- Suivi des dossiers en cours au tribunal administratif :

Certificat d'urbanisme délivré opération non réalisable : ce certificat d'urbanisme a été jugé illégal au vu de la proximité des réseaux,

Non intégration d'une parcelle dans la zone constructible de la carte communale : décision de non-lieu à statuer compte-tenu de la révision en cours de cette dernière.

- Information sur le projet de la Loi NOTRE : une réunion conviant tous les conseillers municipaux est programmée le 17 novembre prochain en vue de leur présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Compte-rendus des commissions

- SMISA : recrutement d'une secrétaire et d'un vice-président stratégie-planification.
- Travaux en cours sur le ruisseau de Selignac et son plan de gestion. Animations scolaires organisées. Plan de gestion pluriannuel, mauvaise santé de la rivière, rejets (pollution).
- Commission Scolaire : Les Temps d'Activités Périscolaires débuteront en novembre. Cette année, compte-tenu du coût de fonctionnement, une participation annuelle de 30 € est demandée aux familles.

Questions diverses

- Haut d'un lampadaire cassé chemin des Chevrettes
- Travaux d'accessibilité : une subvention de 12 570 € est accordée au titre de la DETR par la Préfecture. Une demande de prorogation du délai de dépôt d'agenda d'accessibilité programmé a été faite à la Préfecture en vue du réexamen du diagnostic initial. Les travaux d'accessibilité voirie sont faits.
- Le repas de fin d'année du CCAS aura lieu le dimanche 18 octobre et sera animé par « Gilou ».
- Cérémonie du 11 novembre : modalités habituelles
- Célébration de mariages, baptêmes républicains : un bouquet / symbole sera dorénavant offert.
- proposition de souscription à un ouvrage photographique de la gendarmerie nationale, refusée.
- La pose des illuminations sera faite avant le 8 décembre.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre informant le conseil du souhait de démission de P. JACQUET
- Renouvellement du CDD de la secrétaire de mairie.
- Projet de la station d'épuration : les terrains nécessaires sont en cours d'acquisition, promesses de vente signées, le dossier de déclaration de création d'une station d'épuration au lieu-dit « En Courbands » est consultable en mairie.
- Marquage au sol « stop » route de la Fruitière à effectuer.
- 2 panneaux « attention à nos enfants » réalisés par les enfants de la commune seront installés aux entrées de la commune.
- Le tuyau d'évent de la station d'épuration est à réparer.
- Problème récurrent de chiens errants.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 27 novembre 2015 à 19h30